



Déclaration FSU à la CAPA Hors classe des certifiés de l'académie de Bordeaux

12 juillet 2019

Nous sommes réunis afin d'examiner le tableau de changement de grade, permettant aux certifiés classe normale d'accéder à la hors-classe de façon quasi-automatique depuis la mise en place du PPCR, ce dont se réjouissent les élus du SNES et de la FSU. Nous nous réjouissons également de l'existence du paritarisme et de la façon dont il s'exerce dans cette académie : les documents nous sont envoyés en amont et nous permettent de vérifier que la promotion se fait en toute transparence selon des critères définis à l'avance et connus de tous. Cette façon de procéder permet d'expliquer sereinement aux personnels pourquoi ils ont obtenu ou pas l'accès à la hors-classe, et d'éviter beaucoup de recours. Qu'en sera-t-il quand cette phase aura disparu et que les services du rectorat devront faire face à une inflation de contestations ?

Pour en revenir à cette CAPA, nous continuons à dénoncer l'existence d'avis pérennes incompréhensibles pour la reconnaissance de la valeur professionnelle des collègues notamment pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'un 3e rendez-vous de carrière. Une révision de ces avis aurait pu permettre à des 11^{ème} échelon non promus cette année de passer la barre.

Pour le SNES-FSU, ce n'est pas parce que rien n'est prévu dans les textes, qu'il n'est pas possible de le faire. C'est un manque d'équité entre l'ensemble des promouvables de ce tableau. Nous dénonçons également le maintien d'une opposition sur certains candidats qui prive ces collègues de promotions avant le départ à la retraite. Le PPCR reconnaît pourtant que chaque personnel a vocation à parcourir les deux grades durant sa carrière.

Le rajeunissement des « 11^{ème} » échelon et le volume de promotions possibles nous amène à poser la question des « 10^{ème} » proches de l'âge d'ouverture des droits, nous ferons des propositions afin de donner à ces collègues une possibilité d'améliorer leur fin de carrière.

Nous remercions une nouvelle fois les services de la DPE pour leur disponibilité et les réponses qui ont pu nous être apportées en amont de cette CAPA. Le calendrier de fin d'année leur impose une charge de travail quasiment insurmontable dans un contexte de réduction des postes incompréhensible.

Nous espérons que la politique de ressources humaines insufflée par Madame Gaudy se poursuivra les prochaines années. Au sein de son action au rectorat de Bordeaux nous retiendrons tout particulièrement une chose : la dimension humaine de sa fonction n'a jamais été oubliée et l'amélioration des conditions d'exercice du métier pour les personnels en difficulté est toujours restée au centre de son action malgré les contraintes budgétaires importantes.



Déclaration FSU à la CAPA

Classe Exceptionnelle des certifiés de l'académie de Bordeaux

12 juillet 2019

Il a fallu 30 ans à la hors-classe pour devenir un véritable débouché de carrière pour tous. Combien d'années faudra-t-il à la classe exceptionnelle pour devenir, elle aussi, une réelle perspective de carrière ?

Ce grade reste, pour l'instant, inaccessible pour une majorité de collègues très nombreux dans le vivier 2, pour très peu de promotions possibles : ils sont 1151 promouvables pour 78 promotions cette année dans ce vivier. Quant au vivier 1, de nombreux collègues ne rempliront jamais les conditions d'accès très restreintes et très rigides pour l'intégrer alors que celui-ci est déjà tari après seulement trois campagnes. En effet, faute de candidatures dans le vivier 1, l'académie de Bordeaux s'apprête à rendre 90 promotions sur les 268 attribuées par le Ministère. Dans une période de gel des salaires, l'employeur s'apprête donc à rendre 1/3 des promotions pourtant financées dans le budget de l'État. Le SNES-FSU dénonce et n'accepte pas cette situation absurde. Candidater au vivier 1 représente un véritable parcours du combattant, sans parler de la charge de travail que représente la vérification de chaque candidature pour les services et des erreurs que cela peut occasionner. I

Autre aberration de cette classe exceptionnelle, l'âge des promus qui est de plus en plus jeune au titre du vivier 1 du fait, également, de son tarissement : 60 promus ont moins de 50 ans, la plus jeune ayant 41 ans. Ces collègues bloqueront donc des promotions pendant de longues années, pendant que d'autres collègues partiront à la retraite sans cette promotion faute de contingents suffisants dans le vivier 2. De nombreux collègues ont pourtant exercé leurs fonctions avec beaucoup d'abnégation tout au long de leur carrière et sont au dernier échelon de la hors classe depuis plusieurs années. Ils n'ont pas démerité même s'ils n'ont pas exercé en éducation prioritaire, même s'ils n'ont pas été cooptés pendant 8 ans pour assurer la fonction de tuteur ou de formateur, mais partiront pourtant à la retraite, privés d'une promotion méritée. Les collègues restés sur la touche sont d'autant plus amers que la voie unique pour l'amélioration de leur situation financière est aujourd'hui la promotion, puisque leurs salaires sont gelés et que leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser.

Il est donc urgent que les modalités d'accès à la classe exceptionnelle changent afin de permettre une répartition des promotions plus juste et permettre à toutes et tous de pouvoir atteindre ce nouveau grade avant la fin de carrière. Encore faut-il que le Ministre Blanquer daigne écouter les représentants des personnels et que le gouvernement renonce à son projet de mettre fin au paritarisme.